

Mairie d'Aureville

4 place du Village

31 320 AUREVILLE

Téléphone : 05 61 76 30 29

Fax : 05 61 76 41 36

Email : mairie.aureville@wanadoo.fr

Compte Rendu de la réunion Du conseil municipal d'AUREVILLE



Aureville



Mairie



Mardi 06 novembre 2018

SOMMAIRE

Sommaire	87
Sujets avec débat	89
AMENAGEMENT DE LA VOIRIE – Chemin de Goyrans	89
compteurs communicants LINKY	89
Solidarité pour les communes de l’Aude	89
RIFSEEP	89
DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE	93
PROJET DE LOTISSEMENT CLOS DU COSSIGNOL	93
ACHAT DU CHATEAU	94
BILAN FINANCIER DE L’AIRE DE JEUX	94
AMENAGEMENT DU HANGAR	94
SUJETS SANS DEBAT	95
Vie Communale	95
Commission URBANISATION/VOIRIE/TRAVAUX	95
Commission ECOLE/SPORT/ASSOCIATIONS	95
COMMUNICATION	96
CCAS	96
Vie INTERCommunale	96
SICOVAL	96

Réunion du Conseil Municipal du 06 novembre 2018

CM 2018-08

Ouverture de séance : 20 heures 30.

Présents :

SOLEIL Philippe
PAGANI-CABANNE Florence
CAMUS Gabriel
BACCHIN Patrice
SALEIL Georges
GILLES André
RIOCROS Jean-Pierre
ESPIC Xavier
LANDREA Benoît
TARROUX Francis
MOUMIN Jean-Marc

Absents excusés

PIQUET Marcelle
MANENT Corinne
CASSAN Christine
BUFF Florence

Ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu du 25 septembre 2018.**
 - **Sujet avec débats**
 1. Projet d'aménagement Route de Goyrans (Bichard)
 2. Arrêté LINKY
 3. Solidarité communes de l'Aude
 4. RIFSEEP
 5. Décision Modificative Budgétaire
 6. Dossier lotissement du Cossignol
- **Vie Communale**
 - **Compte rendu des activités communales**
- **Vie Intercommunale.**
 - **Compte rendu des activités intercommunales**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2018 à 20h30.

Membres en exercice : 15 / Présents : 11 / Pouvoir : 0 / Votants : 11

Le compte rendu de la réunion du 25 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur GILLES André a été désigné secrétaire de séance.

SUJETS AVEC DÉBAT

AMENAGEMENT DE LA VOIRIE – CHEMIN DE GOYRANS

Suite à la création des 2 lotissements ; le « Clos d'el Moli » et les « Hauts de Richard », la voirie a été rétrécie. Monsieur le Maire propose un projet d'aménagement sur le chemin de Goyrans dans la continuité de celui réalisé il y a quelques années

Après avoir consulté les services techniques du Sicoval, Il propose la création de :

- Trottoirs pour sécuriser l'accès à la place du village depuis les lotissements,
- Murs de soutènement pour stabiliser les bas-côtés.
- Deux zones de croisement dans la partie la plus étroite de la voirie.

Le coût de l'opération a été estimé à 100 000 € par le Sicoval.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve ces travaux, il demande que soit étudiée en même temps la pose de gaines pour prévoir dans le futur un enfouissement ultérieur des lignes électriques et téléphone.

COMPTEURS COMMUNICANTS LINKY

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal d'un courrier de la Préfecture demandant l'annulation de l'arrêté concernant la pose des compteurs électriques LINKY.

En effet, cet arrêté est illégal car la pose de ces compteurs est une loi européenne à laquelle tous les fournisseurs d'électricité doivent se plier. « *On ne laisse pas le choix aux administrés car la loi ne laisse pas de choix* ».

L'arrêté sera annulé.

SOLIDARITÉ POUR LES COMMUNES DE L'AUDE

Suite aux violentes manifestations atmosphériques survenues dans le département de l'Aude, Monsieur le Maire propose d'aider financièrement les communes.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de verser 500 €.

RIFSEEP

Le RIFSEEP, ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, devient l'outil indemnitaire de référence. Il remplace la plupart des primes et indemnités d'une grande partie des fonctionnaires.

Les communes doivent mettre en place le régime indemnitaire pour le 1^{er} janvier 2017. (*Différentes primes et indemnités remplacées par le Rifseep ont été récemment abrogées et n'ont donc plus de base légale*).

MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE RELATIF AUX FONCTIONS, AUX SUJETIONS, A L'EXPERTISE ET A L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RIFSEEP)

CM-08-2018 – 25/01

Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibérations en date du 2 décembre 1998 et du 30 novembre 2009, un régime indemnitaire avait été mis en place pour le personnel de la commune d'AUREVILLE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'État est l'outil de référence du régime indemnitaire dans la Fonction Publique Territoriale.

Il rappelle que les personnels territoriaux peuvent bénéficier de primes et indemnités dans les mêmes conditions que les fonctionnaires d'État exerçant des fonctions équivalentes. Les équivalences sont déterminées par décret.

S'agissant d'un avantage facultatif, la loi donne compétence aux organes délibérants pour instituer le régime indemnitaire et fixer les conditions d'application dans les limites fixées par les textes réglementaires applicables à la fonction publique d'État, par application du principe de parité.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur :

- les personnels bénéficiaires,
- la nature des primes qui seront versées dans la collectivité,
- le montant de chacune dans la limite des maxima prévus pour les fonctionnaires d'État ainsi que les modalités de revalorisation ; les montants de primes prévus pour les fonctionnaires d'État constituent la limite maximale qui s'impose aux collectivités,
- les critères d'attribution du régime indemnitaire,
- la périodicité de versement.

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- d'un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

Le RIFSEEP se substitue à toutes primes existantes liée à la fonction et la manière de servir

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le

RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte le niveau de cotation des différents postes en fonction des trois critères encadrement, expertise et sujétions ainsi que les expériences professionnelles
- de valoriser l'engagement professionnel des collaborateurs

1 - BÉNÉFICIAIRES

Au vu des dispositions réglementaires en vigueur, le RIFSEEP a été instauré pour le corps ou services de l'État servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire pour les cadres d'emplois listés ci-dessous :

- ✓ Les adjoints administratifs
- ✓ Les adjoints d'animation
- ✓ Les adjoints techniques
- ✓ Les rédacteurs territoriaux

Les primes et indemnités pourront être versées :

Aux fonctionnaires stagiaires et titulaires et les CDD de droit public bénéficiaire d'un contrat d'au moins un an continu.

2 – L'INDEMNITÉ LIÉE AUX FONCTIONS, AUX SUJÉTIONS ET À L'EXPERTISE (IFSE)

L'IFSE vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire.

Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels liés au poste et, d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

Pour chaque cadre d'emplois, il convient de définir des groupes de fonctions selon les critères suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- ✓ Niveau hiérarchique
- ✓ Nombre et type de collaborateurs encadrés

- ✓ Délégation de signature
- ✓ Organisation du travail des agents, gestion des plannings
- ✓ Conduite de projet
- ✓ Préparation et/ou animation de réunion
- ✓ Conseil aux élus
 - Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- ✓ Technicité / niveau de difficulté
- ✓ Champ d'application / polyvalence
- ✓ Habilitation / certification
- ✓ Autonomie
- ✓ Pratique et maîtrise d'un outil métier (logiciel métier)
- ✓ Actualisation des connaissances
 - Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.
- ✓ Risque d'agressions verbales
- ✓ Exposition aux risques de contagion
- ✓ Risque de blessure
- ✓ Travail posté (accueil)
- ✓ Engagement de la responsabilité financière (bons de commandes)
- ✓ Sujétion horaires dans la mesure où ce n'est pas valorisé par une autre prime (WE, soir)
- ✓ Gestion de l'économat (stock)
- ✓ Impact sur l'image de la collectivité

Chaque groupe est rattaché un montant indemnitaire maximum annuel à ne pas dépasser.

3 – LE COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Il est proposé d'attribuer individuellement chaque année un complément indemnitaire aux agents en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciée dans les conditions de l'entretien professionnel.

Seront appréciés notamment :

- ✓ L'implication au sein du service
- ✓ Les aptitudes relationnelles
- ✓ Le sens du service public
- ✓ La réserve, la discrétion et le secret professionnels
- ✓ La capacité à travailler en équipe et en transversalité
- ✓ La ponctualité et l'assiduité
- ✓ Le travail en autonomie
- ✓ La rigueur et la fiabilité du travail effectué
- ✓ La réactivité face à une situation d'urgence

Le montant individuel de l'agent, compris entre 0 et 100 % du montant maximum du CIA, est attribué au vu des critères précités.

Ce versement est non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

4 – LES MONTANTS

Les montants figurant dans les tableaux ci-dessous sont prévus pour un agent à temps complet.

Filière administrative

Rédacteurs administratifs territoriaux (catégorie B)

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximum annuel	CIA – Montant maximal annuel	Montant maximum annuel
Groupe 1	Secrétaire de mairie – DGS	6000€	600€	6600€

Adjoint administratifs territoriaux (catégorie C)

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximum annuel	CIA – Montant maximal annuel	Montant maximum annuel
Groupe 1	Adjoint administratif Agent d'accueil – réfèrent urbanisme	2000€	500€	2500€

Filière animation

Adjoint territoriaux d'animation (catégorie C)

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximum annuel	CIA – Montant maximal annuel	Montant maximum annuel
Groupe 2	Adjoint d'animation	1500€	100€	1600€

Filière technique

Adjoint territoriaux techniques (catégorie C)

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximum annuel	CIA – Montant maximal annuel	Montant maximum annuel
Groupe 2	Agent polyvalent – Adjoint technique	1500€	100€	1600€

5 – LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION**LE REEXAMEN**

Le montant de l'IFSE fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi,
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite à un concours,
- au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

LA PERIODICITE DE VERSEMENT

L'IFSE sera versée trimestriellement.

Le CIA sera versé semestriellement au mois de juin et au mois de décembre

MODALITES DE MAINTIEN OU DE SUPPRESSION EN CAS D'ABSENCES

Conformément au décret n° 2010-997 du 26/08/2010, le versement des primes, IFSE, sera maintenu **dans les mêmes proportions que le traitement** pendant les périodes :

- ✓ de congés annuels
- ✓ de congés pour accident de service et maladie professionnelle
- ✓ d'autorisations spéciales d'absence,
- ✓ de congé de maladie ordinaire

- de congés de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant, d'adoption

Le CIA a vocation à être réajustés chaque évaluation annuelle pour tenir compte de l'atteinte des objectifs et de la manière de servir appréciée au titre de l'année antérieure.

Le versement des primes sera suspendu pendant les périodes :

- de suspension dans le cadre d'une procédure disciplinaire
- de congés de longue maladie, longue durée et grave maladie.

MODULATION SELON LE TEMPS DE TRAVAIL

Pour les fonctionnaires et agents contractuels de droit public employés à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel les montants de primes retenus sont proratisés dans les mêmes proportions que le traitement.

ATTRIBUTION INDIVIDUELLE

Les attributions individuelles pour les deux parts du régime indemnitaire font l'objet d'un arrêté individuel du **Maire**

CUMULS

Le RIFSEEP est cumulable avec les indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis des deux collèges composant le Comité Technique Intercommunal émis dans sa séance du 16 octobre 2018 et après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions du Maire relatives aux conditions d'attribution relatives au RIFSEEP, aux bénéficiaires, de revalorisation des indemnités, ainsi qu'aux montants mentionnés dans la présente délibération,

ABROGE les délibérations en date du 2 décembre 1998 et du 30 novembre 2009 relatives au régime indemnitaire applicable au personnel.

PRECISE - que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2019

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

CM-08-2018 – 26/02

Nombre de suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de la nécessité de faire un transfert de fonds d'article à article pour financer d'une part l'amortissement du SDAN (Schéma Départemental d'Aménagement Numérique) et les jeux sur la place.

<i>Designation</i>	<i>Diminution sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
D 2041512 : Amortissement		715 €
D 2112-201804 : Travaux d'urbanisation	2 715 €	
D 2135-201802 : Aménagement général du village – Jeux sur la place		2 000 €
Totaux	2 715 €	2 715 €

PROJET DE LOTISSEMENT CLOS DU COSSIGNOL

Concernant la création de liaison douce entre le village et le lotissement du clos du Cossignol, le Département a donné son accord pour utiliser les parcelles en périphérie du rond-point pour aménager la traversée de la RD24. Elles devraient être rétrocédées à la commune.

Il convient de reprendre rendez-vous avec TISSEO pour une présentation du projet et l'obtention officielle de l'arrêt du TAD.

Monsieur RIEUSSEC (ARP Foncier), a fait part à Monsieur le Maire de la difficulté qu'il rencontre pour évacuer environ 8 000 m³ de terre pour la création des voiries. Les travaux devraient commencer au mois de janvier pour s'achever en juin 2019.

L'acte de vente doit être signé fin novembre, le notaire prépare l'acte définitif.

Terrains à prix abordables

Une réunion du comité de pilotage se tiendra le 26 novembre 2018 pour arrêter les critères de sélection des personnes intéressées par les terrains à prix abordables que mettra en vente la mairie.

ACHAT DU CHATEAU

Le géomètre a été convoqué, les plans définitifs de bornages sont en cours de réalisation. Si les deux opérations (vente du terrain et achat du château se coordonnent, il serait possible de ne pas faire appel au prêt relais demandé au Crédit Agricole.

Aménagement du parc pour ouverture au public.

Arbres et Paysages d'Autan (ARPA) qui a été contacté, n'a pas la compétence pour réhabiliter le parc. L'association peut faire un état des lieux, mais il sera nécessaire de faire intervenir une autre équipe pour les travaux. Peut-être Caminarem avec les conseils de l'ARPA ?

Monsieur André GILLES a rencontré les responsables du lycée agricole d'Auzeville-Tolosane. Les élèves prennent en charge des réaménagements de parcs, en projets pédagogiques dans le cadre de leur formation. Ils fournissent la réflexion mais pas la main d'œuvre. Ils ont déjà réalisé d'autres projets similaires.

Monsieur André GILLES propose de les rencontrer pour éventuellement leur proposer l'étude et le chiffrage de la remise en état des lieux, de voir avec l'association Caminarem pour le nettoyage et d'organiser une journée citoyenne pour finaliser l'évacuation et le broyage.

BILAN FINANCIER DE L'AIRE DE JEUX

Suite à quelques surprises, le bilan financier de l'aire de jeux s'établit comme suit :

En Euros

Dépenses	Recettes
BP URBAIN (jeux) : 4 349.95	
Planète Jeux (pose) : 1 951.76	Subvention du Conseil Départemental : 5 930.72
SARDA (aménagement) : 18 215.76	FCTVA : 3 351.54
24 517.51	9 282.26

À la charge de la commune : 15 235.25 €

AMENAGEMENT DU HANGAR

Le comité de pilotage de l'aménagement du hangar s'est réuni pour étudier les propositions d'aménagement du CAUE.

Quelques modifications, notamment sur l'emplacement de l'extension, ont été proposées au CAUE. Nous sommes dans l'attente de leur retour.

SUJETS SANS DEBAT

VIE COMMUNALE

COMMISSION URBANISATION/VOIRIE/TRAVAUX

Lotissement « les Hauts de Bichard »

Une réunion des copropriétaires du lotissement aura lieu le 23 novembre pour la création de l'association des copropriétaires.

COMMISSION ECOLE/SPORT/ASSOCIATIONS

*École***RPI – Conseil d'école en cours**

Madame Florence BUFF y participe.

SIEMCA

Suite au conseil d'école :

52 élèves en maternelle, dont 24 Aurevillois, 5 clermontois et 23 Goyrannais.

On note quelques tensions entre la vice présidente du SIEMCA et le directeur de l'école maternelle dues à une mauvaise organisation pour la réalisation des travaux demandés par l'école (trop de délai)

Fête de Noël : le 18 décembre 2018 à 15h

Kermesse et fête de fin d'année : le 14 juin 2019

Rythmes scolaires

La mairie de Lacroix-Falgarde a mené une enquête auprès des communes voisines pour faire le point sur le rythme scolaire qui pourrait être adopté à la rentrée prochaine.

Vigoulet, Goyrans, Clermont, Lacroix et Aureville souhaitent maintenir la semaine à 4 jours ½.

Il convient maintenant de voir la position du Sicoval sur ce sujet.

BASC

Lauriane a intégré l'équipe du BASC depuis le 29 septembre 2018.

Elle participe à la préparation et à l'animation de la matinée.

Le traditionnel loto du BASC au bénéfice du TELETHON se déroulera le samedi 8 décembre 2018 à 10h30.

*Associations***Challenges de 4 communes**

La commune d'Aureville a « écrasé » toutes les autres communes par la participation massive de ses administrés !

COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes a organisé une journée « *nettoyons la nature* » le 9 octobre 2018.

L'Assemblée Générale de l'association se déroulera le 8 décembre 2018.

CAMINAREM

Assemblée Générale le 13 octobre à PINSAGUEL.

André GILLES rend compte : Caminarem est une association extrêmement active qui assure le balisage et le nettoyage des chemins de rando.

2 chantiers programmés sur Aureville :

- Bois du lotissement le Clos du Cossignol (ce projet ne devrait pas se faire, puisque ARP Foncier le prendra en charge)
- Parc du château

FOYER RURAL

La section « jeunes » du Foyer rural d'Aureville a organisé HALLOWEN le 31 octobre 2018.

La même section « jeunes » organise une collecte pour les associations caritatives le dimanche 11 novembre 2018.

Le Foyer Rural tiendra son Assemblée Générale le 10 novembre 2018.

CAMPESTRAL

Apéritif des bénévoles le 16 novembre 2018 à 20h30.

NOEL DES ENFANTS D'AUREVILLE ET DE CLERMONT LE FORT

La fête de Noël se déroulera le 16 décembre 2018. Toujours en 2 temps à Clermont et à Aureville.

COMMUNICATION

Les articles sont en cours de rédaction.

Rendez-vous de fin d'année :

- Pot des associations, des nouveaux arrivants et des membres des commissions communales le vendredi 14 décembre 2018 à 19h.
- Pot du personnel le vendredi 21 décembre à 19h.
- Pot du Maire le dimanche 13 janvier 2019 à 11h30.

CCAS

Les prochains rendez-vous

Rappel :

- Le 10 novembre 2018 : Cinéma dans la salle des fêtes. « L'école buissonnière »
- Le 1^{er} décembre 2018 : repas des aînés.

Au cours de la dernière réunion il a été décidé cette année, d'offrir aux aînés un plaid brodé aux couleurs d'Aureville.

Une nouvelle séance cinéma est programmée le dimanche 9 décembre 2018. Le film n'a pas encore été choisi.

VIE INTERCOMMUNALE

SICOVAL

Conférence des Maires

- Présentation de l'association « action logement »

- COVED : retour et présentation des résultats de l'enquête sur les centres bourgs.

La prochaine réunion territoriale aura lieu le 8 novembre à Pompertuzat.

Conseil de Communauté

Aire de grand passage des gens du voyage

L'aire de grand passage des gens du voyage change chaque année de commune du Sicoval. Située l'année dernière à Labège, elle se situera cette année à Auzeville-Tolosane sur une zone de 6 ha, indemnisation pour le propriétaire : 15 000 € + coût de l'aménagement (eau, évacuation, électricité, voirie...)

La commune d'Auzeville propose de consacrer ce terrain chaque année à l'aire de grand passage. Envisager l'achat par le Sicoval.

D'autres communes ont proposé des terrains : Labège, Castanet et Ramonville.

Ouverture des commerces le dimanche.

Débat autour de l'ouverture des commerces à certaines dates comme dans les autres zones commerciales.

La loi impose 12 dimanches maximum par an. Il a été acté sur le territoire du Sicoval pour 7 dimanches par an (pour actuellement 4 dimanches)

Projet « Rallumons l'étoile »

Le collectif « Tuck » lance une campagne de sensibilisation en faveur d'un réseau en étoile de TER utilisant les voies autour de Toulouse. Leur but : défendre l'aménagement d'une « étoile ferroviaire » autour de Toulouse en utilisant l'infrastructure ferroviaire existante.

15 décembre 2018, voyage inaugural « Castelnau-d'Estretfonds – Baziège »

Commissions

Commission déchets

Un groupe de travail se réunira le 22 novembre 2018 pour étudier de façon expérimentale, sur des communes volontaires, une baisse des cadences de relève. (Passage 1 fois/semaine tous les 15 jours).

CISPD

Réunion le 16 novembre 2018

Modernisation numérique

Réunion le 14 novembre 2018

Fibre optique

Le Conseil départemental a créé le syndicat « Haute-Garonne Numérique » en 2016 pour relier tout le monde à la fibre optique d'ici le mois de mai 2022.

Il convient de désigner un référent communal : Monsieur Gabriel CAMUS.

Les radios 4G fixes sont appelées à disparaître quand la fibre sera mise en place.

Bon anniversaire à Georges et Gabriel et merci pour la collation de ce soir.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire, lève la séance à minuit.
Prochaine réunion du Conseil Municipal **le mardi 4 décembre 2018** à 20h30.

CM-08-2018 – 25/01 : Mise en place du Régime Indemnitaire relatif aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP)**CM-08-2018 – 26/02 : Décision Modificative Budgétaire**

1. BACCHIN Patrice	
2. BUFF Florence	Absente
3. CAMUS Gabriel	
4. CASSAN Christine	Absente
5. ESPIC Xavier	
6. GILLES André	
7. LANDREA Benoît	
8. MANENT Corinne	Absente
9. MOUMIN Jean-Marc	
10. PAGANI-CABANNE Florence	
11. PIQUET Marcelle	Absente
12. RIOCROS Jean-Pierre	
13. SALEIL Georges	
14. SOLEIL Philippe	
15. TARROUX Francis	